

vivant...» si les deux premiers amendements n'avaient pas épuisé le temps réservé à l'étude de la motion n° 15, il resterait encore les thompsonnistes pour présenter un troisième amendement, et il serait alors pratiquement impossible pour nous de trouver une parcelle de temps pour proposer un amendement et le faire étudier d'une façon raisonnable. Ceci veut donc dire que nous n'aurions aucunement le temps de proposer notre amendement, d'en discuter et d'essayer de convaincre le gouvernement que cette proposition de résolution-là ne devrait pas être adoptée.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que ma réponse est suffisamment claire pour permettre au ministre des Transports de comprendre notre attitude à ce sujet.

• (8.30 p.m.)

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Étant donné l'attitude des deux côtés et comme nous ne voulons pas limiter le débat ni, par-dessus tout, limiter le droit de la Chambre de trancher la question, l'honorable député sera peut-être satisfait de la proposition que je vais faire. Si le cas se présentait—c'est peu vraisemblable, mais l'honorable député a raison de vouloir se protéger—où il n'aurait pas eu l'occasion de présenter son amendement, une fois expiré le temps prévu pour débattre la motion, nous de ce côté-ci de la Chambre et toute la Chambre en réalité je l'espère, consentirions à prolonger les heures de séance le jeudi pour qu'il puisse le présenter et que la Chambre se prononce. Nous serions prêts à allonger la séance pour permettre à l'honorable député de proposer un amendement à la proposition du gouvernement.

(Français)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Transports serait-il prêt à nous accorder la journée de lundi prochain pour étudier cet amendement que nous croyons des plus important?

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! D'après le président du Conseil privé (M. McIlraith) devrais-je demander le retrait de l'amendement dont la Chambre est saisie?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, avant que vous fassiez cela, je voudrais dire un mot ou deux à ce sujet. J'accueille assez volontiers les opinions que vient tout juste d'exprimer l'honorable représentant de Lapointe (M. Grégoire). Je pense qu'il a une fort légitime raison de se plaindre. Il

n'est pas souvent d'accord avec ce que nous faisons ici, mais nous essayons toujours d'oublier certaines de ses idiosyncrasies lorsqu'il s'agit du respect dû au Parlement. Je propose donc au gouvernement de suspendre jusqu'à lundi l'examen de l'ordre n° 15. Quel mal y aurait-il à suivre cette voie?

La proposition voulant que le vendredi soit réservé à la période des questions d'une heure, ne nous convient pas. Le lundi est un jour où nous revenons tous remplis de force et de vigueur, après quelques jours de repos où nous avons mis au point une quantité d'idées que nous voulons faire valoir. Je propose que le jour où une heure sera réservée pour les questions soit le lundi au lieu du vendredi.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de proposer une chose? Nous pourrions peut-être régler cette question ce soir; ainsi, nous n'aurions pas besoin d'y consacrer la journée de lundi ou de vendredi ni de prolonger la séance jeudi. Si le gouvernement consentait immédiatement à retirer le paragraphe (2) de l'ordre n° 15 inscrit au nom du gouvernement, concernant le droit d'en appeler de la décision de l'Orateur, je suis d'avis que cela réglerait entièrement le problème.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter tout d'abord des points soulevés par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Je croyais avoir dit bien clairement, dans ma déclaration, qu'on n'avait pris aucune décision concernant le jour de la semaine qui serait choisi pour la période de questions d'une heure. Nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter, sauf pour convenir qu'elle n'aurait pas lieu le mercredi, et les choses en sont restées là. J'accepterais volontiers que cette période d'une heure tombe le lundi au lieu du vendredi, si l'on y tient.

Quant à l'autre point, nous n'obtiendrions pas tout à fait l'assentiment unanime, il me semble, en reportant seulement la fin du débat à lundi prochain. D'après les discussions que nous avons eues—et nous avons consacré beaucoup de temps à cette affaire, depuis la période des questions, pour essayer de l'approfondir—l'honorable député aura toutes les occasions voulues de présenter son amendement visant à maintenir les appels contre les décisions de l'Orateur. Si des représentants d'autres partis voulaient se prononcer, je pense qu'il aurait la chance d'exposer son point de vue et de le mettre aux voix avant la fin de la période prévue, mettons avant jeudi soir. Nous pourrions convenir de siéger après dix heures, jeudi soir, assez longtemps pour lui permettre de présenter son amendement. Ainsi, il saurait que son droit de soumettre la question à une décision de la